

Chapitre 1 : Présentation du territoire forestier de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.



Document validé en Assemblée Générale de PEFC
Provence-Alpes-Côte-d'Azur le 29 septembre 2008

PEFC PACA Pavillon du Roy René cd 7, Valabre 13120 Gardanne
Tel : 0442654393 - Fax : 0442510388 - mail : pefc@ofme.org

Avant propos

Jean-Louis Bianco, auteur du rapport (1998) préparatoire à la loi d'orientation forestière (juillet 2001) intitulé : « *La forêt, une chance pour la France* » précise dans le chapitre consacré à la forêt de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur que celle-ci « *constitue un terrain privilégié d'expériences pour les problématiques qui concernent l'ensemble de la forêt française, et se trouvent ici particulièrement exacerbées* ». La forêt régionale se caractérise en effet par son fort taux de boisement, des produits de faible valeur, la variété des essences rencontrées, un accroissement biologique supérieur aux volumes récoltés, des conditions d'exploitation souvent difficiles, une sensibilité particulière aux risques d'incendie... Cet ensemble de paramètres conduit à une diversité de territoires forestiers se déclinant autour d'une multitude d'enjeux.

Sommaire

<u>Avant propos</u>	1
<u>Sommaire</u>	2
1 Un territoire forestier riche et varié	3
1.1 Des particularités naturelles qui confèrent une spécificité forestière.....	3
1.1.1 Une variabilité stationnelle.....	3
1.1.2 Une spécificité des essences.....	3
1.2 Des caractéristiques nationales déclinées au niveau régional.....	3
1.2.1 Un capital forestier en évolution.....	3
1.2.2 Une propriété forestière majoritairement privée et très morcelée.....	4
1.2.3 Une forêt localement dégradée.....	4
2 La forêt en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : un espace multifonctionnel	5
2.1 Des productions particulières.....	5
2.1.1 Le bois d'industrie.....	5
2.1.2 Le bois de feu.....	5
2.1.3 Le bois d'œuvre.....	5
2.2 Un intérêt écologique.....	6
2.3 Un rôle social à prendre à compte dans la gestion.....	6
3 Les partenaires de la filière forêt-bois en Provence-Alpes-Côte-d'Azur	7
3.1 Les propriétaires forestiers	7
3.2 Les administrations et établissements publics de l'Etat.....	7
3.3 Les collectivités territoriales et leurs groupements	7
3.4 Les professionnels et la filière bois.....	7
3.5 Les représentants d'usagers.....	7
3.6 Les instituts de recherche	8
3.7 Traitement de l'information.....	8
3.8 Les autres partenaires	8
<u>Conclusion : Une filière spécifique</u>	9
<u>Table des sigles et abréviations</u>	10

1 Un territoire forestier riche et varié.

1.1 Des particularités naturelles qui confèrent une spécificité forestière.

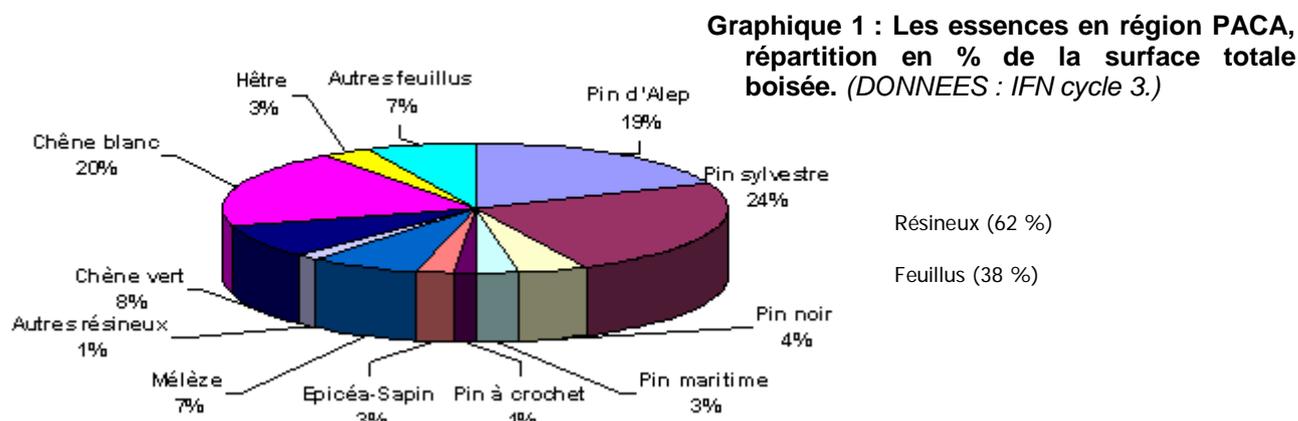
1.1.1 Une variabilité stationnelle.

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'étend du littoral méditerranéen aux cimes du Parc National des Ecrins, la montagne est en contact direct avec la mer de la Sainte Baume à Menton. La diversité des stations forestières est de ce fait extrêmement variée

1.1.2 Une spécificité des essences.

Le milieu particulier entraîne la présence d'essences adaptées très localisées. L'aire naturelle du mélèze se cantonne en France essentiellement aux trois départements alpins : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Alpes-Maritimes. D'autres sont spécifiques au pourtour méditerranéen, et s'y concentrent : pin d'Alep, chêne liège, chêne vert.

La première espèce est le pin sylvestre, avec près de 250 000 ha. La deuxième, le chêne pubescent, avec près de 220 000 ha, constitue la première essence feuillue.



Un premier groupe peut se distinguer dans la liste ci dessus : les espèces montagnardes que sont sapin / épicéa, pin à crochets, pin cembro, et bien sûr le mélèze qui présente un intérêt particulier.

Le pin sylvestre occupe avec le chêne pubescent une vaste superficie dans les étages méso et supra méditerranéens. Le pin d'Alep et le chêne vert en milieu calcaire, ainsi que le pin maritime et le chêne liège dans les Maures et l'Estérel, ont une place prépondérante dans les basses collines provençales situées à moins de 500 mètres d'altitude.

De manière générale, on peut noter une hausse de la prédominance des résineux qui passent de 59 % à environ 62 %.

1.2 Des caractéristiques nationales déclinées au niveau régional.

1.2.1 Un capital forestier en évolution.

Le taux de boisement est de 38 % ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale : 27,3 %. La forêt ne cesse de s'étendre depuis plus de cent ans du fait de la déprise agricole qui laisse des terrains à l'abandon, libre de reconquête par la végétation ligneuse, exception faite des zones littorales.

De même en terme de volume, les peuplements tendent à accroître leur volume sur pied moyen à l'hectare, du fait d'une récolte inférieure à la production. Le taux de récolte est de l'ordre de 20 à 25%. La moyenne nationale est comprise dans une fourchette de 56 à 65% (source EAB).

1.2.2 Une propriété forestière majoritairement privée et très morcelée.

Les massifs boisés de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont comme en France et dans les pays européens, majoritairement des propriétés privées. La forêt privée représente les deux tiers de la surface.

Son morcellement, particulièrement en montagne, accroît les difficultés de mobilisation de la ressource.

Concernant les territoires relevant du régime forestier, une part importante des terrains domaniaux résulte d'une acquisition par l'Etat au 19^{ème} siècle dans un objectif de boisement ou de reboisement au titre de la Restauration des Terrains en Montagne.

1.2.3 Une forêt localement dégradée.

Les dégradations les plus violentes et marquées se localisent principalement dans la zone littorale. Elles sont liées à l'incendie auquel les massifs de cette aire sont fortement exposés.

Les maladies cryptogamiques telles que le chancre et le gui ainsi que les attaques d'insectes affectent les pins et le mélèze et peuvent poser problème.

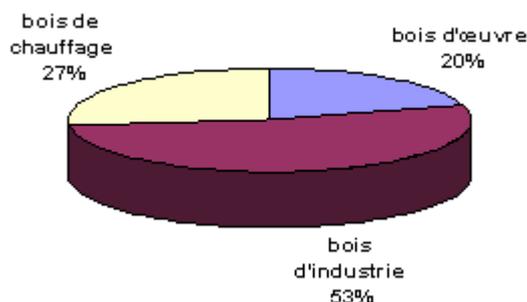
Les dégâts de gibier sont fréquents et localisés. Ils sont le résultat du cerf du chevreuil et du sanglier sur les jeunes plantations.

Les peuplements actuels portent encore les stigmates d'une activité pastorale passée difficile pour la végétation.

2 La forêt en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : un espace multifonctionnel.

2.1 Des productions particulières.

L'exploitation forestière représente 662 600 m³ pour l'année 1999. Elle se concentre principalement sur les marchés du bois d'industrie et du bois de chauffage. Les quantités produites se répartissent comme suit :



Graphique 2 : Répartition en volume de l'exploitation forestière en PACA.
(DONNEES : EAB 2005)

2.1.1 Le bois d'industrie.

Avec 53 % de l'exploitation, c'est le premier produit des massifs forestiers. Il est quasiment le seul débouché pour le pin d'Alep, et le principal pour les pins sylvestre et noir.

C'est essentiellement (pour 99 %) du bois de trituration. Les résineux représentent environ plus de 90 % de ce produit qui est totalement acheté et transformé par l'usine appartenant au groupe canadien TEMBEC située à Tarascon (Bouches du Rhône). Son approvisionnement en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est de 320 000 tonnes qui représentent le quart de sa consommation. Les produits consommés se ventilent ainsi : bois ronds 70 %, plaquettes de scieries 30 %.

Les quelques bois feuillus (8 %) sont destinés à l'exportation vers l'Italie, ou à un autre site TEMBEC cette fois situé à Saint Gaudens (Haute-Garonne). Marginalement, les poteaux comptent pour 1 % du total du bois d'industrie.

2.1.2 Le bois de feu.

Il est pour l'essentiel issu des taillis de chêne pubescent (chêne blanc) et provient principalement des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, ces deux départements représentant plus des 2/3 de la production.

Le bois-énergie est encore peu développé malgré le travail des différentes missions qui souhaiteraient voir aboutir des projets de réalisation de chaufferies collectives au bois.

2.1.3 Le bois d'œuvre.

Produit à plus de 90 % par les trois départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05) et Alpes-Maritimes (06)) il est principalement résineux. L'activité sciage transforme une part des grumes des forêts de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, pour produire des débits sur liste écoulés sur des marchés de proximité. Les entreprises rencontrent des difficultés à conquérir de nouveaux marchés du fait de leur faible compétitivité face aux produits standard d'autres régions.

La demande des scieries est principalement le sapin et l'épicéa du fait de leur débouché pour la charpente traditionnelle écoulée localement.

Les points positifs sont la proximité de l'Italie qui constitue un débouché important pour les négociants, ainsi que la présence du mélèze dont la promotion a été largement relancé ces dernières années par les acteurs régionaux.

Cependant, l'activité de sciage dans la région est de moins en moins dynamique, la région PACA représentant 0,1% des sciages nationaux.

2.2 Un intérêt écologique.

L'espace boisé de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur présente une grande biodiversité, résultat de la variabilité climatique et des substrats.

Grand nombre d'espèces protégées, importance des ZNIEFF et des sites Natura 2000, parc nationaux et réserves naturelles témoignent de cette richesse.

Enfin, dans la majorité des massifs, la forêt a une vocation protectrice du milieu, en montagne mais aussi sur le littoral. Elle participe aux fonctions d'épuration de l'air, de régulation des écoulements de l'eau (importante dans une région fréquemment marquée par la sécheresse et les crues des cours d'eau).

2.3 Un rôle social à prendre à compte dans la gestion.

L'espace boisé offre de multiples possibilités de divertissement ou d'évasion telles la chasse, la cueillette de champignons, les promenades ou autres animations en contact avec l'environnement naturel. Ce type d'usage de la forêt est, par l'évolution de notre société vers l'urbanisation, de plus en plus demandé par le grand public.

Les fonctions sociales et environnementales sont telles que la fonction de production est secondaire. Pourtant le coût de l'entretien de la forêt est, au moins pour les propriétaires privés, assuré par les seules recettes des ventes de bois et des locations de chasse.

La forêt est également un élément essentiel du paysage, les actions sylvicoles doivent en tenir compte. Ceci est d'autant plus important que le tourisme est en constante augmentation.

Bien que contraignante, cette gestion multifonctionnelle est une nécessité.

3 Les partenaires de la filière forêt-bois en Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Les principaux acteurs de la filière sont regroupés par catégorie

3.1 Les propriétaires forestiers

- L'Union Régionale des Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
- L'Union Régionale des Communes Forestières
- L'Etat
- Les Départements
- Le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres

3.2 Les administrations et établissements publics de l'Etat

- La Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt et les six Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt
- La Direction Régionale de l'Environnement
- L'Office National des Forêts et le service Restauration des Terrains en Montagne
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière
- Les Parcs Nationaux
- La chambre régionale d'agriculture et les chambres départementales
- La Chambre de Commerce et d'Industrie 04-05
- Le Département Santé des Forêts
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

3.3 Les collectivités territoriales et leurs groupements

- Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Les six Conseils Généraux
- Les Parcs Naturels Régionaux
- L'Entente Interdépartementale en vue de la protection des forêts contre l'incendie

3.4 Les professionnels et la filière bois

- La Coopérative Provence-Forêt
- Les experts forestiers
- Les interprofessions FIBOIS 04-05 et FIBOIS 06
- L'Interprofession Probois Ventoux
- L'Interprofession Forêt Bois Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Les Chambres Syndicales des Exploitants Forestiers Scieurs 04-05 et 06
- Le Comité National pour le Développement du Bois
- La Mission Bois-Energie

3.5 Les représentants d'usagers

- L'association Forêt Méditerranéenne
- L'Union Régionale pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature
- Le Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence
- L'institut pour la Protection de la Forêt Méditerranéenne
- L'association Forêt Réseau Tourisme (FORESTOUR)
- Le Conseil Régional Cynégétique
- Le Centre d'Etude et de Réalisation Pastorale Alpes Méditerranéenne

3.6 Les instituts de recherche

- Le Cemagref
- L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
- Le Centre de Recherche de l'Entente
- L'Association Forêt Cellulose (AFOCEL)

3.7 Traitement de l'information

- L'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne
- Le Centre Régional d'Information Géographique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Le Pôle Nouvelles Technologies et Maîtrise des risques

3.8 Les autres partenaires

- Les six Services Départementaux d'Incendies et de Secours (SDIS)
- Le réseau Brûlage Dirigé
- Le Réseau grandes coupures
- Le Comité Régional du Tourisme
- L'Agence Régionale Pour l'Environnement

Conclusion : Une filière spécifique

La filière forêt-bois de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur peut se résumer de la manière suivante :

- ✓ Un milieu intéressant par sa richesse et sa particularité naturelle.
- ✓ Un territoire forestier en expansion et soumis aux mêmes évolutions que le territoire national (sauf sur le littoral).
- ✓ Des rôles écologiques et sociaux importants de la forêt mais non rémunérateurs pour les propriétaires.
- ✓ Une ressource très variée et dont la conformation se prête mal à un processus industriel.
- ✓ Des conditions de mobilisation des bois difficiles.
- ✓ Des entreprises de petites tailles dans le domaine de l'exploitation et de la première transformation (à l'exception de l'entreprise de production de pâte à papier), qui constituent un tissu économique présent sur tout le territoire.
- ✓ Une forêt en évolution et présentant de bonnes potentialités.

Ces 7 points sont intimement liés et interdépendants. La spécificité de la filière la rend peu compétitive par rapport à d'autres, mais ce qu'elle apporte sur les plans économique (emplois), écologique (préservation de l'environnement) et social (récréation, attrait touristique) est indispensable à cette région.

Table des sigles et abréviations

EAB	Enquête Annuelle de Branche
RTM	Restauration des Terrains en Montagne
SERFOB	Service Régional de la Forêt et du Bois
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique